

L'INTERMINISTÉRIALITÉ DIGITALE

Introduction :

L'interministérialité (ou encore la synchronisation décisionnelle entre les ministères) peut être définie comme la coopération entre les différents ministères ou autres subdivisions d'un gouvernement afin d'harmoniser ses choix politiques, notamment ceux liés aux aspects :

- de conduite des politiques publiques
- de l'élaboration des normes juridiques.

Quoique la littérature juridique et scientifique n'associe pas (encore) de façon littérale l'épithète « digitale » au concept d'interministérialité, on peut, à partir de la définition qui en est proposée plus haut et à partir de la littérature sur la transition digitale des gouvernements, retenir une définition de ce concept nouveau. **L'interministérialité digitale** serait donc à la fois :

- le recours aux technologies d'information et de communication (TIC) dans la **fourniture des services publics** aux citoyens et aux entreprises, ainsi que dans le travail gouvernemental d'harmonisation des choix politiques et des normes juridiques produites ;
- la mise en œuvre des stratégies du digitale du gouvernement de manière concertée par les départements ministériels ;
- la mise en commun, ou en lien permanent des systèmes d'informations propres aux différents départements ministériels (approche de mutualisation collaborative, participative autour d'une plateforme ou un procédé de gestion numérique dédié(e) à la gestion d'une activité relevant du secteur public)

Dans son rapport intitulé « **Sustainable Governance Indicators** » sur la coordination interministérielle, publié annuellement et réalisé dans 41 pays, l'OCDE attribue un score de 1 à 10 auxdits pays en fonction de leur niveau d'implémentation des TIC dans le travail interministériel. Le rapport révèle des modèles très divers du processus de digitalisation due notamment à l'intérêt très récent porté à l'utilisation des TIC dans la coordination interministérielle, les divergences extrêmes entre systèmes politiques et juridiques des pays ayant atteint un niveau avancé d'implémentation de l'interministérialité digitale, ainsi que les différences de potentialités existantes dans les pays s'engageant dans une stratégie de gouvernement numérique. Cela va même jusqu'à constater l'existence de divergences de démarches et d'expériences dans les Etats fédéraux, entre les différents gouvernements des entités fédérées.

Toutefois, on peut relever l'existence de trois (3) déterminants communs aux expériences en question :

- Tout d'abord les pays étudiés disposent de **l'infrastructure nécessaire** pour mettre en œuvre une stratégie **digitale** interministérielle, à savoir un nombre important de serveurs internet, un accès répandu à internet (qui garantit en conséquence l'accès aux services publics) et un fort débit internet ;
- Ensuite, les gouvernements ayant implémenté l'interministérialité digitale sont largement **démocratiques** ou s'engagent dans un sérieux processus de démocratisation. Le soi-disant gouvernement numérique, avec les potentialités d'interaction avec les différentes parties prenantes dans les politiques publiques qu'il

offre, est un gage de transparence et de bonne gouvernance propres aux démocraties modernes ;

- Enfin, étant donné la nouveauté relative du phénomène digital dans le travail interministériel, un **leadership dynamique** exercé par le chef de l'exécutif garantit le succès des tentatives d'intégration des **TIC** dans l'action interministérielle.

Partant de l'enjeu et de l'importance de la digitalisation dans le processus de modernisation du travail gouvernemental et interministériel, l'OMAP consacre donc une journée d'études portant sur la thématique de l'interministérialité digitale : les conditions de son implémentation et l'intérêt qu'elle représente pour la rénovation de l'action publique dans le pays. A ce point de développement de la réflexion, la rencontre envisagée se propose de poursuivre la réalisation de trois (3) objectifs fondamentaux :

- 1- **Mettre en valeur l'importance** de la digitalisation dans sa dimension interministérielle - l'interministérialité digitale – pour un pays comme le Maroc, notamment en termes de bonne conduite des politiques publiques, de simplification de l'accès aux services publics pour les citoyens et d'aménagement de l'infrastructure **technologique appropriée exigée par l'interconnexion des plates formes et des systèmes de gestion ministériels** ;
- 2- **Faire ressortir le rôle essentiel des acteurs publics chargés de la conduite de la stratégie numérique** gouvernementale dans l'implémentation de l'interministérialité digitale et, parallèlement, souligner le rôle et l'apport indispensables du secteur privé et du monde universitaire et de la recherche scientifique dans le développement des infrastructures et outils collaboratifs nécessaires à la réussite des actions menées dans cette direction ;
- 3- **Découvrir et faire connaître les modèles réussis d'interministérialité** digitale, notamment dans les continents européen et asiatique, en montrer les points forts, principalement en termes de méthodologie de conduite de projet, des domaines d'action prioritaires choisis et des leçons retenues au niveau des pays considérés.

Date : 20 octobre 2022 de 9h30 h à 16h30

Lieu : Centre d'Accueil et de Conférences (CAC) / Hay Ryad

Les objectifs poursuivis :

Objectif 1 :

- Quelle simplification des formalités administratives pour une bonne digitalisation ;
- Etat des lieux de l'infrastructure technologique et outils collaboratifs ainsi que les projets mis en œuvre (Agence pour le Développement du Digitale ADD) ;
- Rôle de l'interministérialité dans le développement des registres des données et l'amélioration de la qualité de service public ;

- Expérience du MENS dans l'implémentation des projets numériques interministériels (démarche, acteurs, problèmes rencontrés, éléments réussis, échecs, garde-fou, enseignements tirés, etc. ;

Objectif 2 :

- Quel Partenariat Public Université **PPU** pour réussir une meilleure implémentation d'un travail interministériel digital ;
- Partenariat Public Privé **PPP** : quelle feuille de route pour la mise en place d'une stratégie digitale du travail interministériel. (Politique publique du digital) ;

Objectif 3 : (En cas de disponibilité des experts étrangers)

- **Cas de la France** : Interministérialité digitale, état des lieux, orientations générales et stratégies, modalités de mise en œuvre, enseignements tirés ;
- Benchmarking de l'interministérialité digitale dans certains pays en voie de développement ;

N.B : Programme provisoire sous réserve de certaine validation avec les experts proposés.

Agenda :

Programme	Horaire
Accueil des participants	09 :30 – 10 :00
Ouverture officielle : - Mot de bienvenue M. Brahim Zyani, Président de l'OMAP ; - Mot de M. Sidi Mohammed DRISSI MELYANI, DG de l'Agence pour le Développement du Digital ; - Présentation du programme, Mme. Fatna El farsi, OMAP.	10 :00 - 10 :30
Session 1 : Etat des lieux de l'inter-ministériarité digitale au Maroc ; modérateur : M. Ismail Alaoui Ismail, Secrétaire Général, Ministère chargé de la Relation avec le Parlement.	
Conf 1 : Quelle simplification des formalités administratives pour une bonne digitalisation ; Mme. Ikram HIMMI, Chef de division de la simplification et de l'appui à l'éthique , Direction de la Modernisation de l'Administration, Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration ;	10 :30 - 10 :50
Conf 2 : Etat des lieux de l'infrastructure technologique et de l'implémentation des outils collaboratifs ainsi que les projets mis en œuvre ; M. Khalid OUAJKA , Directeur E-GOV, l'Agence pour le Développement du Digital, ADD ;	10 :55 - 11 :15
Conf 3 : Inter-ministériarité et développement des registres des données ; Mme Fatna EL FARSI, Ingénieur Général , Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration ;	11 :20 - 11 :40
Conf 4 : Témoignage du Ministère de l'Education Nationale et du Sport dans l'implémentation des projets numériques interministériels, Mme Hind BELAHBIB, Directrice des Systèmes d'information ;	11 :45 - 12 :05
Conf 5 : Inter-ministériarité digitale, cas de la Direction du budget, Ministère de l'Economie et des Finances ;	12 :10 - 12 :30
Questions/Réponses	12 :30 - 13 :00
Pause-café	13 :00 - 13 :15
Session 2 : Partenariat public/privé, partenariat Public/ Université, benchmarking ; modératrice : Mme Badia Baddag, ENSA/OMAP.	
Conf 6 : PPP, Cas de concession : permis de conduire et carte grise ; Mme Souad RAHALI, OMAP ;	13 :15 - 13 :35
Conf 7 : PPU, Etat des lieux et état de l'art ; Mme Meryeme AYACHE, Professeur à l'INPT ;	13 :40 - 14 :00
Conf 8 : Implémentation digitale de l'interministériarité, Principes et Eléments clés, M. Bouchaib BOUNABAT, Professeur à l'ENSIAS.	14 :05 - 14 :25
Questions/Réponses	14 :30 - 15 :00
Rapporteur : Mme Bouchra ELDAOUIBI , Enseignante à l'Université HASSAN II à Casablanca, lecture des éléments de recommandations essentiels de l'atelier	15 :05 – 15 :20
Clôture et Photo du Groupe	15 :20 - 15 :30
Cocktail Déjeunatoire	15 :30 - 16 :00